

Retrouvez nos publications, cartes, et actualités sur <http://pie.dromenet.org/>

Qu'est-ce que l'ADIL Information Énergie ?

C'est un service de l'ADIL 26 qui assure l'information du grand public, des animations et des accompagnements de projets dans le domaine de l'énergie.

Toute personne qui se pose une question sur l'énergie dans son logement peut consulter un conseiller technique de l'ADIL Information Energie pour analyser ses consommations et être informé sur des données à jour. Les sujets sont nombreux : choix d'énergie, isolation, chauffage, énergie solaire, photovoltaïque, bois, construction écologique, etc. En résumé, consulter l'ADIL Information Energie, c'est bien s'informer pour mieux choisir et utiliser son énergie. C'est aussi une information et des formations pour les partenaires professionnels de l'habitat et de l'énergie.

→ Plus d'informations sur pie.dromenet.org à la rubrique «Qui sommes-nous ?» ([Voir](#))

Les rendez-vous de l'ADIL Information Energie

> Agenda

L'équipe des conseillers énergie de l'ADIL Info Energie reçoit le public, **sans rendez-vous**, tout au long de l'année à la Maison de l'habitat, 44 rue Faventines à Valence : le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, les mercredi et jeudi de 8h30 à 12h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h15, et assure des permanences téléphoniques le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h au 04 75 79 04 13.

Pour les prochains mois les conseillers énergie de l'ADIL Information Energie tiennent des permanences décentralisées **uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 04 75 79 04 47, ou sur inscription sur notre site**, dans les communes suivantes :

- **La Chapelle-en-Vercors**, le jeudi 12 avril et 14 juin 2018 de 10h à 12h, à la salle du Conseil de la mairie,
- **Saint-Vallier**, les jeudi 19 avril, 17 mai et 21 juin 2018 de 10h à 11h30, à la mairie,
- **Châtillon-en-Diois**, les jeudi 19, 17 mai et 21 juin 2018 de 10h à 12h, à la mairie,
- **Crest**, les mercredi 18 avril, 16 mai, et 20 juin 2018 de 10h à 11h30, dans les bureaux de l'ancienne école Dumont (en face de la mairie),
- **Die**, le jeudi 17 mai de 10h à 12h, à la mairie,
- **Romans**, tous les mercredis de 13h à 17h et tous les vendredis de 13h à 16h, à la Maison de l'habitat, 36 rue de la République.

> Visio-permanences

L'équipe des conseillers énergie de l'ADIL Info Energie vous propose des **visio-permanences uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 04 75 79 04 47**, pour les communes de :

- **Saint-Jean-en-Royans**, tous les lundis et jeudis de 14h à 17h, à l'association les Tracols, 78 rue Jean-Jaurès,
- **Saint-Rambert-d'Albon**, tous les jeudis de 14h à 17h, à la mairie, 3 place de Bonrepos.

> Programme du plan Rénov'Copro

Actions réalisées en partenariat avec Valence Romans Agglo

- Visite de la copropriété « Le Stadium », samedi 7 avril 2018, 16 à 18 chemin de Laprat à 9h00

> Salon

- du vendredi 13 au dimanche 15 avril à Valence, **Salon de l'habitat du Dauphiné**, stand d'information et conférences sur « L'énergie solaire : solutions et financements », le samedi et le dimanche à 14h30.

D'autres événements seront prévus... consulter notre site internet (rubrique actualités). ([Voir](#))



Brèves d'actualité

> Energie citoyenne en Ile-de-France / EnRciT, nouvel outil des projets citoyens

Opéré par Energie Partagée Coopérative, EnRciT co-investira dans les projets aux côtés des citoyens et des collectivités. Le dispositif apportera les moyens financiers essentiels à la sécurisation de la phase de développement et permettra de façonner les projets locaux en mobilisant toutes les compétences nécessaires à leur concrétisation (notamment sécurisation du foncier, réalisation des études, obtention des autorisations de construire et d'exploiter). EnRciT interviendra en fonds propres, avec une prise de participation minoritaire, dans les sociétés de projets pour des technologies qui seront, en priorité, le photovoltaïque (sols et toitures) et l'éolien.

Site internet : <http://enrcit.fr/>

Source : <https://energie-partagee.org/enrcit-10me-pour-appuyer-le-developpement-de-150-nouveaux-projets-citoyens/>



> Chauffage au bois et qualité de l'air : faut-il choisir ?

Ressource locale, le bois représente un grand potentiel d'énergie renouvelable et d'emplois sur nos territoires. Il est pourtant parfois critiqué pour ses émissions polluantes. Qu'en est-il exactement ?



Les avantages

Il permet de lutter contre les dérèglements climatiques et agir en faveur du développement économique car :

- c'est la première énergie renouvelable locale mobilisable en Auvergne Rhône-Alpes ;
- c'est une filière créatrice d'emplois durables non délocalisables.

Les inconvénients

Une combustion mal maîtrisée libère des particules fines et d'autres molécules polluantes dans l'atmosphère qui, ajoutées à d'autres sources de pollution (transports, industries), engendrent des problèmes de santé publique.

Les 4 règles d'or pour un feu efficace

Il est aujourd'hui possible de remédier au problème de la mauvaise combustion, grâce à quatre règles d'or :

Règle 1 : reconsidérer ses besoins. Le premier réflexe est de vérifier si son logement est correctement isolé, afin de ne pas sur-dimensionner son installation de chauffage.

Règle 2 : bien s'équiper. Depuis plus de dix ans, les appareils de chauffage au bois ont réalisé des progrès considérables en termes d'efficacité énergétique et de réduction d'émissions de particules. Les plus performants sont éligibles aux aides publiques. Renseignez-vous auprès de votre Espace INFO->ENERGIE pour faire le bon choix !

Règle 3 : s'assurer de la bonne installation de votre système de chauffage. Afin d'éviter les mauvaises surprises (tout en bénéficiant d'un taux réduit de la TVA), il est nécessaire d'avoir recours à un artisan RGE.

Règle 4 : s'approvisionner avec un combustible de qualité et soigner son installation. La qualité du bois est primordiale. Il doit être exempt de produits chimiques et pas trop humide (ne pas dépasser 30% d'humidité pour les plaquettes, 20% pour les bûches et 10% pour les granulés et briquettes). Pour le sélectionner, exigez un label ou de marques de qualité (PEFC*, FSC*, NF Bois de Chauffage, France Bois Bûches, Din+ ou EN plus). Une fois installé, votre chauffage au bois devra être finement réglé (tirage, combustion) et entretenu régulièrement (dont un ramonage annuel fortement recommandé). Au delà de lire attentivement la notice de l'appareil, demander l'assistance de votre installateur pour la première mise en fonction.

Quels financements ?

De nombreuses aides financières existent pour l'acquisition ou le remplacement d'un appareil de chauffage au bois : le crédit d'impôt transition énergétique (CITE), l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ), la TVA réduite, etc. Sans compter que, selon votre lieu d'habitation, vous pourriez également bénéficier d'aides locales (primes Air Bois, etc.). Pour y voir plus clair, contactez votre Espace INFO->ENERGIE.

*Labels qui certifient que le bois vient de forêts gérées durablement.

adil - LA DRÔME -

information énergie

Agence Départementale
d'Information sur le Logement
de la Drôme (ADIL 26)

Tél. 04 75 79 04 13

Mail pieadil26@dromenet.org

Site <http://pie.dromenet.org>

